

Un élément de contexte : celui d'une nouvelle approche du foncier

Constats

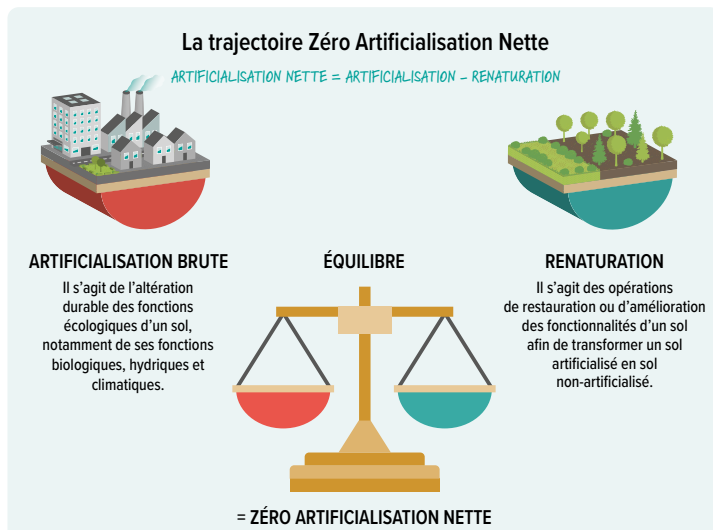
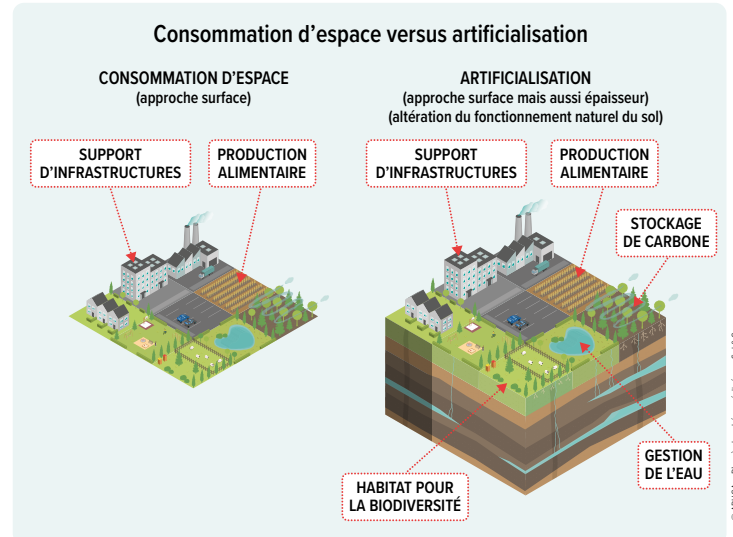
Chaque année, en France métropolitaine, 20 000 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers sont artificialisés (soit l'équivalent de 5 terrains de foot par heure) ; 68 % pour l'habitat et 25 % pour les activités économiques.

Dans le Grand Amiénois, 1 100 ha ont été consommés entre 2011 et 2021 soit une centaine d'hectares par an, 50 % pour l'habitat et 34 % pour l'accueil d'entreprises. Cette consommation augmente 4 fois plus vite que la population.

Un changement d'approche du foncier ?

La manière d'envisager le sol évolue profondément depuis peu de temps. Longtemps, dans une culture de transformation du terrain en foncier, il a été considéré avant tout comme une réserve d'espace à aménager, une surface disponible pour être occupée. Désormais, cette vision s'élargit : on reconnaît que le sol n'est pas qu'un support, mais un milieu vivant doté de fonctions essentielles.

Dans son épaisseur, il stocke du carbone, filtre et régule l'eau, abrite une biodiversité foisonnante et permet la production agricole. C'est pourquoi limiter la consommation foncière ne se résume plus à la maîtrise de l'étalement urbain : par la limitation de l'artificialisation, il s'agit de préserver la qualité et les fonctions des sols, véritables biens communs difficilement renouvelables, indispensables à l'équilibre du vivant.



La trajectoire Zéro Artificialisation Nette ?

La loi Climat et Résilience fixe un objectif national d'absence d'artificialisation nette des sols à l'horizon 2050. Les surfaces qui auront dû être artificialisées à un endroit, devront être compensées par la remise en état naturel de surfaces actuellement construites, ou imperméabilisées (friches, délaissés urbains...).

Outre le respect de l'objectif de la loi Climat et Résilience, c'est aussi l'opportunité de restaurer des continuités écologiques, limiter des risques d'inondations via la désimperméabilisation, favoriser la nature en ville.

Comment ?

Il existe différentes solutions permettant de poursuivre le développement des activités et de répondre aux besoins de la population sans consommer d'espace naturel.

1. Mobiliser les espaces non bâtis au sein des centres-villes et zones d'activités (division parcellaire...).
2. Valoriser le bâti existant (friches, bâtiments vacants, ou espaces sous utilisés) : réhabiliter plutôt que démolir.
3. Densifier (surélever lorsque la structure le permet, mutualiser les espaces...).
4. Compenser l'artificialisation (renaturer des espaces dégradés).

Les bénéfices

1. Rendre la ville et les bourgs plus attractifs : rénovation des espaces déjà urbanisés avec plus de logements, un centre-ville dynamisé, de l'emploi local, plus de proximité dans les déplacements du quotidien.
2. Protéger le territoire agricole et ses rôles (nourricier, économique, paysager et patrimonial).
3. Protéger les milieux naturels et leurs fonctions importantes pour la biodiversité et pour notre résilience face au changement climatique.
4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre, produits en grande partie par les transports motorisés.
5. Optimisation des coûts : optimisation des déplacements, des équipements collectifs, réduction des réseaux à entretenir...

